

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 09167 Numéro SIREN : 351 185 319 Nom ou dénomination : SANDY RLK

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2019 sous le numéro de dépôt 122365



20191223652019

DATE DEPOT : 28/11/2019

N° DE DEPOT : 122365

N° GESTION : 1989B09167

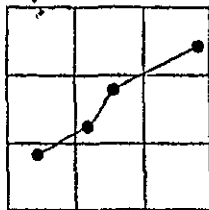
N° SIREN : 351185319

DENOMINATION : SANDY RLK

ADRESSE : 124 rue de la Faisanderie 75116 Paris

MILLESIME : 2019

.



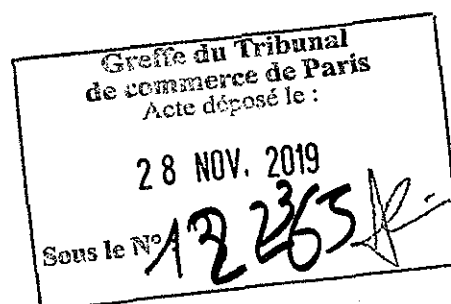
Cogeral

8 Avenue des Minimes

94300 VINCENNES

 **Grant Thornton**
91 rue Nationale
59000 LILLE

SANDY RLK



Société par actions simplifiée au capital de 45 735 €
124 rue de la Faisanderie - 75116 Paris

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/03/2019



Cogeral



Grant Thornton
91 rue Nationale
59000 LILLE

SANDY RLK
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/03/2019

Aux actionnaires de la société SANDY RLK,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28/09/2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SANDY RLK relatifs à l'exercice clos le 31/03/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/04/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

YL



Cogeral



Grant Thornton
91 rue Nationale
59000 LILLE

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

42 M



Cogeral



Grant Thornton

91 rue Nationale
59000 LILLE

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vincennes et Lille, le 19 septembre 2019

COGERAL
Yolande LOUVET
Commissaire aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Grant Thornton
Didier HAZEBROUCK - Associé
Commissaire aux Comptes
Membre Français de Grant
Thornton International

SANDY RLK
Société Par Actions Simplifiée
au capital de 45.735 euros
124, Rue de la Faisanderie
75116 PARIS
RCS PARIS 351 185 319

Copie certifiée conforme

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Les actionnaires de la société SANDY RLK, Société par Actions Simplifiée au capital de 45.735 euros divisé en 750 actions de 60,98 euros chacune, dont le siège social est situé 124, Rue de la Faisanderie à Paris (75116), ont tenu au siège social une assemblée générale ordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Isaac Jean-Claude RHOUM, président.

Monsieur Didier HAZEBROUK, représentant la société GRANT THORNTON, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est

Madame Yolande LOUVET, représentant la société COGERAL, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée, est

Le président constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés possèdent au moins la moitié des actions, et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée,
La feuille de présence,
L'inventaire des valeurs actives et passives de la société,
Le rapport de gestion du président,
Les rapports des Commissaires aux Comptes,
Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur Isaac Jean Claude RHOUM, en sa qualité de président de la société a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2019 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, ainsi que le rapport de gestion sur les comptes consolidés des sociétés du groupe SANDY RLK.

Le président déclare que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat, le rapport de gestion de la présidence, le rapport sur les comptes consolidés, et les rapports des Commissaire aux Comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 mars 2019,
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2019,
- Quitus à la présidence,

- Rapport spécial des Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoir pour formalités.

Le président donne lecture du rapport de gestion du président ainsi que des rapports des Commissaire aux Comptes. Divers propos sont échangés, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du président et du rapport des Commissaire aux Comptes sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, ainsi que toutes explications complémentaires fournies oralement, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion de la présidence et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 mars 2019, tels qu'ils sont présentés.

L'assemblée générale approuve en conséquence, les actes de gestion accomplis par le président au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait, et donne quitus entier et sans réserve au président de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve la proposition d'affectation du résultat telle qu'elle lui a été présentée par le président et décide en conséquence, d'affecter le bénéfice de la société s'élevant à 787.659,11 aux comptes :

Distribution de dividendes	100.000,00 €
Report à nouveau	687.659,11 €

Ainsi chaque action recevra un dividende de 133,33 euros.

L'assemblée générale reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8%, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%, payés par la société pour le compte de l'associé bénéficiaire du dividende, de sorte que celui-ci perçoive un dividende net.

Le PFU s'applique de plein droit, à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, ouvrant droit à abattement de 40%, exercée par le bénéficiaire dans sa déclaration souscrite l'année suivant celle de perception du dividende.

Cette option, expresse et irrévocable, est globale, portant sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons qu'il n'y a pas eu de dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce déclare approuver les termes dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport des Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés du groupe portant sur l'exercice clos le 31 mars 2019, approuve ledit rapport.

L'assemblée générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités de publicité et de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par les actionnaires présents ou représentés.

SANDY RLK
Société Par Actions Simplifiée
au capital de 45.735 euros
124, Rue de la Faisanderie
75116 PARIS
RC5 PARIS 351 185 319

Copie certifiée conforme

**RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 26 SEPTEMBRE 2019
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 mars 2019, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leur rapport toute information quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers ont été arrêtés dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ACTIVITE DE L'EXERCICE

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires hors taxes qui s'est élevé à 1.575.000 euros contre 1.500.000 euros pour l'exercice précédent, entièrement constitué de la rémunération versée à notre société par notre filiale, au titre de son mandat social.

Les autres consommations de l'exercice s'élèvent à 128.705 euros contre 131.187 euros pour l'exercice précédent.

Les frais de personnel, y compris les charges sociales, sont passés de 769.857 euros à 676.932 euros soit une diminution de 12,07% par rapport à l'exercice précédent.

L'ensemble des produits et des charges d'exploitation dégage un bénéfice d'exploitation de 767.421 euros, contre un bénéfice d'exploitation de 607.975 euros pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

Le résultat financier permet de dégager un bénéfice de 222.510 euros contre une perte de 25.407 euros pour l'exercice précédent, suite à la perception de revenus de participations.

Le résultat exceptionnel dégage un bénéfice de 9.247 euros contre un bénéfice de 241.339 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à la somme de 211.519 euros.

Compte tenu des produits et des charges de toute nature, l'activité de l'exercice écoulé se traduit par un bénéfice net comptable de 787.659 euros.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 787.659,11 euros, que nous vous proposons d'affecter aux comptes :

Distribution de dividendes	100.000,00 €
Report à nouveau	687.659,11 €

ANALYSE DE LA SITUATION PATRIMONIALE

Le fonds de roulement est négatif de 916.669 euros, il a augmenté de 32.672 euros par rapport à l'exercice précédent.

Cette variation s'explique par la différence entre les ressources dégagées au cours de l'exercice et les emplois effectués.

Ainsi durant l'exercice,

Les principales ressources dégagées ont été les suivantes :

- Capacité d'autofinancement	800.517 euros
- Souscription d'emprunt	95.000 euros
- Diminution d'immobilisations	65.701 euros

Les principaux emplois ont été les suivants :

- Remboursement d'emprunt	725.014 euros
- Investissements	203.532 euros

La trésorerie nette est positive de 261.238 euros contre un solde positif de 564.136 euros pour l'exercice précédent.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

L'objet même de notre société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre.

LISTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

En application des dispositions de l'article L.233-13 du code de commerce, nous mentionnons l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

✓ Monsieur Isaac Jean-Claude RHOUM	500 actions
✓ Monsieur Jérémie RHOUM	250 actions

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons qu'il n'y a pas eu de dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du C.G.I., nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code, en particulier :

Amortissements excédentaires	7.187 euros
Autres charges et dépenses somptuaires	2.383 euros

L'impôt supporté en raison de ces charges ressort à 3.190 euros.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément à l'article L.441-6-1 alinéa 1 et à l'article D.441-4 du code de commerce, est annexé au présent rapport un tableau dans lequel il est indiqué la décomposition des délais de paiement des fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous présentons le chiffre d'affaires et le résultat réalisés au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019, pour chacune des sociétés dans lesquelles nous détenons une participation, à savoir :

- **SAS JSR**

Notre société détient 16.900 actions sur 23.000 actions composant le capital social de la société JSR dont le siège social est situé 6, Avenue d'Eylau à Paris (75116).

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019, la société JSR a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 70.153.698 euros, et a réalisé un bénéfice de 3.401.641 euros.

- **SCI SAINT GILLES**

Notre société détient 199 parts sociales sur 200 composant la capital social de la société SCI SAINT GILLES, dont le siège social est situé 124, Rue de la Faisanderie à Paris (75116).

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société SCI SAINT GILLES a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 84.000 euros, et a réalisé un bénéfice de 34.239 euros.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce nous vous rappelons les conventions en cours.

1°) Le président rappelle que la convention visée à l'article L.227-10 et suivants, à savoir le Contrat de Mandat Social conclu en date du 30 Septembre 2014 avec notre filiale la société JSR, s'est poursuivie au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019, et a fait l'objet d'un avenant en date du 31 mars 2019.

2°) En date du 1^{er} décembre 2017, il a été conclu une convention de trésorerie entre la société SANDY RLK et sa filiale la société JSR, qui s'est poursuivie au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019.

3°) En date du 1^{er} janvier 2018, il a été conclu une convention de mise à disposition par Monsieur Jean Claude RHOUM, président de la société, au profit de la société SANDY RLK d'une pièce à usage exclusif de bureau, située dans l'appartement de Monsieur Jean Claude RHOUM, sis 124, Rue de la Faisanderie à Paris (75116) et la fourniture des moyens d'usage de ce local.

Le président précise que les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement informés de la poursuite de ces conventions pour l'établissement de leur rapport spécial.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'exercice en cours, notre activité se poursuit dans les mêmes charges et conditions avec un niveau d'activité similaire.

L'activité de notre filiale, la société JSR, devrait progresser et ses résultats devraient être confirmés.

La société SCI SAINT GILLES poursuivra son activité dans les mêmes conditions et résultats.

CONCLUSIONS

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre président pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

Le président
Isaac Jean-Claude RHOUM

Conformément aux dispositions des articles L.411-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons que le solde des dettes de la société à l'égard de ses fournisseurs s'élève à la clôture des deux derniers exercices :

		Article D. 441 I.- 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I.- 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement											
Nombre de factures concernées	1										
	Montant total des factures concernées H.T.	1750			0		0	0	0	0	0
	Pourcentage du montant total des achats H.T. de l'exercice	1,33%			0,00%						
	Pourcentage du chiffre d'affaire H.T. de l'exercice										
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre des factures exclues							0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	Montant total des factures exclues										
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		☐ Délais contractuels : ☐ Délais légaux :				☐ Délais contractuels : ☐ Délais légaux :					

Bilan

ACTIF

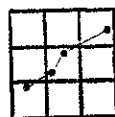
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	5 609	5 609		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	190 627	70 936	119 691	
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	5 610 277		5 610 277	5 609 995
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 000		5 000	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 611 513	76 545	5 734 968	5 609 995
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	90 000		90 000	
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	60 695		60 695	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	6 525		6 525	2 991
Autres créances	110 138	110 138		
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	261 443		261 443	565 166
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	526 801	110 138	418 664	568 159
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	6 340 314	186 682	6 153 632	6 178 153



Bilan

PASSIF

Capital social ou individuel	45 735	45 735
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	6 098	6 098
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	78 313	78 313
Autres réserves		
Report à nouveau	30 508	-522 374
Résultat de l'exercice	787 859	552 882
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	948 313	160 654
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	116 209	116 209
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	116 209	116 209
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	3 900 286	4 521 097
<i>Découverts et concours bancaires</i>	205	1 032
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 900 490	4 522 129
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	2 202	2 202
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 216	12 730
<i>Personnel</i>	39 433	23 305
<i>Organismes sociaux</i>	48 503	41 280
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		250 979
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	40 000	25 000
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	10 453	2 854
Dettes fiscales et sociales	138 389	343 417
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 016 813	1 020 813
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	5 089 111	5 901 291
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	6 153 632	6 178 153



Cogeral

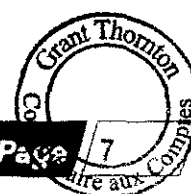


Compte de résultat

PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	1 575 000	100,00	1 500 000	100,00	75 000	5,00
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	22 188	1,41	22 589	1,51	-401	-1,78
Total	1 597 188	101,41	1 522 589	101,51	74 599	4,90
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p. & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	128 705	8,17	131 187	8,75	-2 481	-1,89
Total	128 705	8,17	131 187	8,75	-2 481	-1,89
MARGE SUR M/SES & MAT	1 468 482	93,24	1 391 402	92,76	77 080	5,54
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	10 362	0,66	13 563	0,90	-3 201	-23,60
Salaires et Traitements	473 071	30,04	548 869	36,59	-75 798	-13,81
Charges sociales	203 861	12,94	220 989	14,73	-17 127	-7,75
Amortissements et provisions	12 858	0,82			12 858	
Autres charges	910	0,06	7		903	NS
Total	701 061	44,51	783 427	52,23	-82 366	-10,51
RESULTAT D'EXPLOITATION	767 421	48,73	607 975	40,53	159 446	26,23
Produits financiers	294 195	18,68			294 195	
Charges financières	71 685	4,55	25 407	1,69	46 278	182,15
Résultat financier	222 510	14,13	-25 407	-1,69	247 917	-975,78
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	989 931	62,85	582 567	38,84	407 364	69,93
Produits exceptionnels	81 041	5,15	252 483	16,83	-171 442	-67,90
Charges exceptionnelles	71 794	4,56	11 144	0,74	60 650	544,23
Résultat exceptionnel	9 247	0,59	241 339	16,09	-232 092	-96,17
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	211 519	13,43	271 025	18,07	-59 506	-21,96
RESULTAT DE L'EXERCICE	787 659	50,01	552 882	36,86	234 778	42,46



Cogeral



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SANDY RLK

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2019, dont le total est de 6 153 632 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 787 659 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/06/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

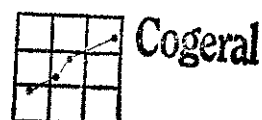
Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

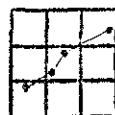
Frais d'émission des emprunts et coûts des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Les coûts d'emprunts engagés pour l'acquisition ou la production d'un stock sont déduits en charges.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

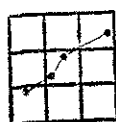
**Cogeral**

Notes sur le bilan

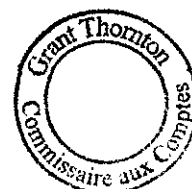
Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 609			5 609
Immobilisations incorporelles	5 609			5 609
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport		162 614	67 614	95 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	59 991	35 636		95 627
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	59 991	198 251	67 614	190 627
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	5 609 995	282		5 610 277
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		5 000		5 000
Immobilisations financières	5 609 995	5 282		5 615 277
ACTIF IMMOBILISE	5 675 594	203 533	67 614	5 811 513



Cogeral



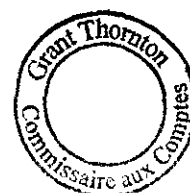
Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		198 251	5 282	203 533
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		198 251	5 282	203 533
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		67 614		67 614
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		67 614		67 614



Cogeral



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

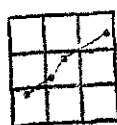
Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

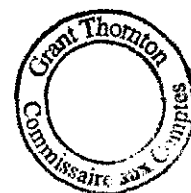
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS JSR 75116 Paris	6 095 000	14 881 948	73,47	3 401 641
SCI SAINT GILLES 75116 Paris	2 000	44 133	99,50	34 239
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

- Filiales (détenues à + 50 %)	5 536 415	5 536 415	71 862	293 913
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
- Autres filiales françaises				
- Autres filiales étrangères				
- Autres participations françaises				
- Autres participations étrangères				



Cogeral



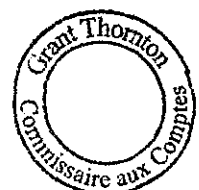
Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

Amortissements des immobilisations				
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 609			5 609
Immobilisations incorporelles	5 609			5 609
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport		10 815	1 913	8 902
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	59 991	2 043		62 034
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	59 991	12 858	1 913	70 936
ACTIF IMMOBILISE	65 600	12 858	1 913	76 545



Cogeral



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

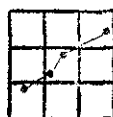
Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 346 220 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Bilan			
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	73 862		73 862
Prêts			
Autres	5 000		5 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	90 000	90 000	
Autres	177 358	177 358	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	346 220	267 358	78 862
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

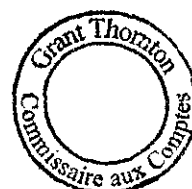
Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 45 735,00 EURO décomposé en 750 titres d'une valeur nominale de 60,98 EURO.



Cogeral



Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 28/09/2018.

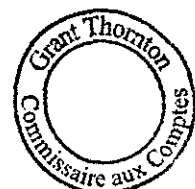
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-522 374
Résultat de l'exercice précédent	552 882
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	30 508
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	30 508
Total des affectations	30 508

Tableau de variation des capitaux propres

Capital	45 735				45 735
Réserve légale	6 098				6 098
Réserves réglementées	78 313				78 313
Report à Nouveau	-522 374	30 508	30 508	-522 374	30 508
Résultat de l'exercice	552 882	-552 882	787 659	552 882	787 659
Total Capitaux Propres	160 654	-522 374	818 167	30 508	948 313



Cogeral



Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

Litiges	116 209				116 209
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques					
et charges					
Total	116 209				116 209
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					



Cogeral



Notes sur le bilan

Dettes

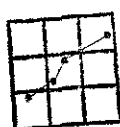
Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 089 111 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

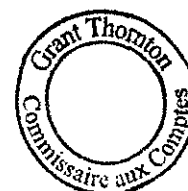
Emprunts obligataires convertibles (*)			
Autres emprunts obligataires (*)			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine	205	205	
- à plus de 1 an à l'origine	3 900 286	776 180	3 124 105
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 216	31 216	
Dettes fiscales et sociales	138 389	138 389	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (**)	1 019 015	1 019 015	
Produits constatés d'avance			
Total	5 089 111	1 965 005	3 124 105
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	95 000		
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	725 014		
(**) Dont envers les associés	2 202		

Charges à payer

FOURNISSEURS - FNP	20 280
INTERETS COURUS S/EMPRUNTS	30 300
INTER.COUR/CONCOURS BANCAIRES	205
PROVISIONS CONGES PAYES	39 433
CHARGES SOC./CONGES A PAY	17 350
TAXES FORM APPRENTIS	1 565
CFE A PAYER	402
CVAE A PAYER	2 999
T.V.T.S CAP	5
Total	112 540



Cogeral



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 300 EURO

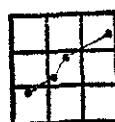
Honoraire des autres services : 0 EURO

Charges et Produits exceptionnels

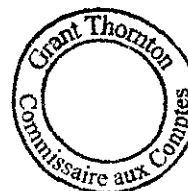
Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

Charges			Produits	
Pénalités sur marchés	3 039			
Pénalités, amendes fiscales et pénales	3 054			
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	65 701			
Produits des cessions d'éléments d'actif				81 041
TOTAL	71 794			81 041



Cogeral



Autres informations

Effectif

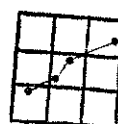
Effectif moyen du personnel : 3 personnes.

	Effectif moyen	
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	3	

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement de 750 actions JSR d'une valeur nominale de 265 euros	4 500 000
Garanties : nantissement de compte-titres	1 750 000
Garanties : nantissement de compte-titres	500 000
Autres engagements donnés	6 750 000
Total	6 750 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	4 500 000



Cogeral



Autres informations

Engagements reçus

Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Caution personnelle et solidaire de Monsieur Isaac Rhoum à hauteur de</i>	487 500
Autres engagements reçus	487 500
Total	487 500
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit-Bail

Valeur d'origine	75 000	75 000
Cumul exercices antérieurs	19 714	19 714
Dotations de l'exercice	3 145	3 145
Amortissements	22 859	22 859
Cumul exercices antérieurs	20 839	20 839
Exercice	3 206	3 206
Redevances payées	24 045	24 045
A un an au plus		
A plus d'un an et cinq ans au plus		
A plus de cinq ans		
Redevances restant à payer		
A un an au plus		
A plus d'un an et cinq ans au plus		
A plus de cinq ans		
Valeur résiduelle		
Montant pris en charge dans l'exercice	3 206	3 206



Cogeral

